|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE        **Centre de Coordination de la réaction d'urgence (ERCC)** |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **La direction générale de la protection civile et des opérations d’aide humanitaire européennes (ECHO)**  **A**  **A1 – Centre de Coordination de la réaction d'urgence (ERCC)** |
| Numéro de poste Sysper: | 175045 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Maria ZUBER  Troisième trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité vise à apporter une réponse rapide, efficace et cohérente de l’UE aux catastrophes majeures, survenant à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE. Lorsqu’une catastrophe englobe à la fois l’aide humanitaire et l’aide relevant de la protection civile, l’unité offre une plateforme permettant une coordination efficace tant au sein de la DG qu’avec les autres services de la Commission, les institutions et organes de l’UE, ainsi qu’avec les États membres pendant la phase d’urgence.

L’unité comprend le centre de coordination de la réaction d’urgence (ERCC), doté d’un système de garde 24h/24 et 7j/7, qui fournit un nombre de services communs à la DG ECHO, aux autres services de la Commission et aux acteurs de l’UE participant à la gestion des catastrophes. L’ERCC fait office de point de contact central 24h/24 et 7j/7 au niveau de l’UE, pour l’activation du dispositif de réaction politique face aux situations de crise (IPCR) et de la clause de solidarité. Le centre gère également les demandes, l’acquisition et la fourniture de cartes satellitaires par l’intermédiaire du service Copernicus de gestion des urgences fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

L’unité suit les systèmes d’alerte précoce et informe la hiérarchie de la DG ECHO des catastrophes naturelles et d’origine humaine importantes, conformément aux procédures opérationnelles établies.

**Présentation du poste (nous proposons)**

• Un environnement de travail international dynamique et stimulant ;

• Un emploi effectué en coopération avec un large éventail de partenaires à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE ;

• Un ensemble complet de possibilités d’apprentissage et de formation axées sur les besoins de l’emploi.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L’unité du centre de coordination de la réaction d’urgence (ERCC) de la DG ECHO recherche un collègue mature, flexible et doté d’une expérience avérée de la gestion des urgences. Il pourrait s’agir d’une expérience antérieure dans le domaine de l’aide humanitaire, de la protection civile, de l’assistance militaire ou dans des domaines connexes. Le candidat devrait connaître le mécanisme de protection civile de l’Union et avoir participé de préférence à des cours de formation dans le domaine de la protection civile et à des exercices de protection civile de l’UE. Une expérience internationale sur le terrain sera un atout.

Le candidat contribuera à:

• Soutenir le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) dans le domaine du financement des transports et des opérations.

• Maintenir et développer des méthodes et procédures de travail liées aux subventions de transport et de fonctionnement, au déploiement d'équipes d'experts pour les interventions d'urgence.

• Consulter les États membres et d'autres directions et unités de la Commission sur les questions pertinentes pour le programme de travail de l'unité sur le cofinancement des actions de réponse et s'efforcer de trouver des solutions réduisant la charge administrative grâce à la simplification, y compris en contribuant à la révision des actes d'exécution du MPCU.

• Soutenir la conception de procédures administratives pour garantir le traitement rapide et efficace du cycle contractuel de cofinancement des transports/opérations de la CE, y compris les demandes de subvention, les rapports, les paiements et les dossiers de recouvrement.

• Fournir un soutien organisationnel et administratif pour la préparation des réunions sur les enseignements tirés.

• Effectuer les tâches générales ad hoc nécessaires qui se posent en relation avec le poste et la réalisation des objectifs de l'unité.

3 ans d’expérience professionnelle.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)